

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°6-2021 | (Août-Septembre) 2021 | 1 €





L'éditorial de Catherine Rochar

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442
**Directrice de
publication :**
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochar
- 3 Billet d'humeur
- 4 Dossier pass sanitaire
- 8 Tract Intersyndical
Manifestation du 05
octobre
- 10 Interview Xavier Redon
- 11 DGFIP
- 12 Grève Ambulanciers du
CHU
- 13 Sécurité Sociale
- 14 Carte Scolaire
- 14 Hommage

Organiser le rapport de force :

Préparer la grève interprofessionnelle et les manifestations du 5 octobre

Participer au congrès de l'UD le 14 octobre !

Le 12 juillet 2021, le président de la République s'est adressé à la nation pour annoncer au tout début des congés une nouvelle série de mesures au motif de protection de la population contre une nouvelle vague de l'épidémie de COVID.

Dans son allocution après avoir annoncé qu'il demandait la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 15 novembre, il a annoncé l'instauration d'un pas sanitaire pour accéder, aux lieux de culture, aux bars et restaurants.

Ce pass sanitaire est rendu obligatoire pour les salariés des secteurs concernés et pour les soignants. Il a décrété la vaccination obligatoire dans le sec-

teur sanitaire, médico-social et social public et privé à la date du 15 octobre 2021.

Ce sont quelques millions d'agents publics et privés applaudis tous les soirs en 2020, élevés au rang de héros qui sont rendus responsables de la propagation de la maladie.

Au 15 septembre, en l'absence d'un schéma vaccinal commencé ou abouti, les personnels seront sanctionnés. La sanction se traduit par une suspension sans aucune rémunération et peut aboutir au licenciement dans le secteur privé. A ce jour ce sont sans doute plus de 10 % de salariés qui sont sous le coup de sanction, sans compter tous ceux qui ont démissionné, car ils n'en peuvent plus de leurs conditions de travail et de cette nouvelle obligation.

Pour FO cette situation est inacceptable, car elle conduit à opposer la population, les salariés,

il y aurait d'un côté les vaccinés et de l'autre les non-vaccinés !

Il est clair que ces mesures n'ont rien de sanitaire, mais elles sont une fois de plus une restriction de nos libertés ! Si le gouvernement veut prendre des mesures sanitaires, ce sont des lits qu'il doit ouvrir ! Plus de 200 fermés dans le Maine et Loire cet été qui se sont ajoutés à ceux déjà supprimés. Et ce sont des postes qu'il doit créer pour répondre aux besoins de la population !

Dès l'annonce du gouvernement, l'union départementale avec la CGT et Solidaires a organisé un rassemblement le 21 juillet à la préfecture pour exiger le retrait du projet de loi qui a été adopté le 5 août.

Tous les samedis de juillet et d'août se sont déroulées d'importantes manifestations. Des millions de salariés, de jeunes se sont saisis de ces manifestations pour exiger le retrait du

pass sanitaire, dire non à ces nouvelles restrictions en mettant en avant le rejet de la politique gouvernementale.

Face à cette situation et parce que les organisations syndicales se doivent d'être attentives à ne pas se détacher des salariés, nous avons avec la CGT soutenu ce mouvement et appelé nos militants nos adhérents à participer. Il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre la vaccination, mais bien de rejeter les sanctions prises à l'encontre des salariés du secteur public et du secteur privé. Nous n'accepterons pas la division entre les salariés.

Dans la dernière période, le gouvernement a multiplié les offensives notamment contre le droit de grève des hospitaliers puis contre les mouvements de grève qui perturbent les écoles. Il a réitéré sa volonté de réformer les retraites. Sa volonté de donner des gages à la communauté européenne sur sa capacité à réformer le pays le pousse à annoncer qu'il commencerait par s'attaquer aux ré-

gimes spéciaux des retraites.

Pour FO, c'est NON à la réforme des retraites comme nous exigeons le retrait de la réforme de l'assurance chômage. Rien ne justifie de telles réformes quand dans le même temps les milliardaires français ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards en un an! Ils ont pleinement profité des aides publiques largement distribuées avec le « qu'importe qu'il en coûte » Comment répondre aux inquiétudes des ouvriers en activité partielle et donc privés d'une partie de leur rémunération sans la moindre idée d'une date de reprise d'une activité normale ?

«La faute à la mondialisation, à la crise sanitaire», ce sont les arguments invoqués! Pour FO, la question de la réindustrialisation est une question prioritaire.

Une autre priorité pour FO, la défense des services publics indispensables à la population! Priorité à la santé, mais aussi à l'éducation de nos enfants. La rentrée scolaire a mis en

évidence le manque de professeurs dans le 1er comme dans le 2d degré. D'ores et déjà quelques victoires engrangées par FO sur l'ouverture de classes, mais ce ne sera pas suffisant, il faut des personnels sous statut!

Si l'application des règles du Code du Travail aboutit à une nouvelle augmentation de 2,2 % du SMIC au 1er octobre, ce sont bien tous les salaires et toutes les pensions qui doivent être revalorisés! Une augmentation significative des salaires, ce sont des cotisations pour financer la protection sociale!

Pour bloquer cette politique, pour défendre les soignants suspendus, pour bloquer la mise en place de la réforme du chômage, y a-t-il une autre voie que l'établissement du rapport de forces? À l'évidence non.

C'est à l'établissement de ce rapport de force que nous allons nous employer en préparant, dans les ateliers, les organismes, les établissements, avec les salariés et les agents, la grève interprofessionnelle du 5 octobre.

Billet d'humeur

« *Saluds de pauvres!* * »

A quelques jours de la rentrée scolaire, Blanquer le ministre de l'Éducation nationale, s'est distingué par une déclaration suintant le mépris des couches modestes de la population, le mépris de classe.

Reprenant une déclaration jugée « intéressante » d'une députée visant à transformer l'allocation rentrée en bons d'achat pour mieux contrôler son usage, Blanquer a osé déclarer : « on sait bien, si l'on regarde les choses en face, qu'il y a parfois des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments » affirmant que les trois millions de familles modestes qui perçoivent cette allocation, la détournent à leur propre usage plutôt qu'à celui de la scolarité de leurs enfants.

Cette déclaration reprend une antienne répétée à l'envi par divers élus,

pourtant totalement sans fondement. Elle n'a cessé d'être démentie : les études menées, notamment par la Caisse Nationale des Allocations Familiales à ce sujet démontrent que plus de 95 % des sommes perçues par les familles sont allouées à des achats directement en lien avec la rentrée scolaire (fournitures, vêtements...)

Blanquer par cette sortie honteuse se situe dans continuité des déclarations du chef de l'État qui expliquait le 12 juin 2018 « On met un pognon de dingue dans les minima sociaux, les gens ils sont quand même pauvres. » Ainsi, pour Emmanuel Macron et son gouvernement, les travailleurs pauvres sont responsables de leurs difficultés.

L'inversion des responsabilités est désormais une méthode de gouvernement : les pauvres sont responsables de leur pauvreté, il faut donc diminuer le « pognon de dingue » qui leur est versé.

Les chômeurs sont responsables du

chômage, il faut donc diminuer leurs allocations pour les « contraindre » à retrouver du travail. Les personnels hospitaliers non vaccinés sont responsables du développement de la pandémie, on peut donc les « suspendre » sans salaire, voire les licencier et ainsi pouvoir continuer à fermer des lits d'hôpitaux. Les élèves non vaccinés sont responsables de la propagation du virus, il faut donc les renvoyer à la maison sans leur assurer les cours, etc.

Les soignants, les parents, les enseignants et avec eux tous les travailleurs attachés à leurs droits et acquis ne l'acceptent pas.

Nous sommes à leur côté pour ce combat.

Jean-Jacques Nicolai

* Réplique de Jean Gabin dans « La traversée de Paris »

ACTUALITÉS

DOSSIER : Combat contre le pass sanitaire :

L'été a été marqué par la prise de parole du Président de la République du 12 juillet. En effet ce 12 juillet après la déroute de son parti lors des élections régionales, Macron voulait taper fort pour gagner sa « guerre ».

Il a donc mis en place le pass sanitaire obligeant les travailleurs, en contact avec du public ou employés dans le domaine de la santé à prouver, qu'ils étaient soit vaccinés soit non-porteur du COVID pour accéder à leur lieu de travail ; la loi permettant dans le cas contraire aux employeurs de mettre à pied sans salaire le salarié ou l'agent.

D'ores et déjà, des entreprises se sont saisies de cette opportunité pour mettre à pied des salariés non vaccinés ou qui n'avaient pas présenté leur « Sésame sanitaire ». Certaines sont prêtes à licencier les travailleurs dès qu'elles le pourront au motif de troubler le bon fonctionnement de l'entreprise.

Mais revenons à ce qui s'est passé dans nos syndicats durant l'été pour combattre l'attaque que représente le pass sanitaire pour les droits des salariés et agents.

Suite aux annonces, dès le 15 juillet l'UD prenait position à travers un communiqué :

« Si nous avions pu croire un bref moment que la "claque" infligée lors des élections régionales et départementales pouvait le ralentir et bien ce fut tout le contraire ! C'est un président méprisant qui a déroulé une cohorte de nouvelles restrictions. Alors que les personnels soignants ne cessent de réclamer l'ouverture de lits pour prendre en charge tous les patients, il annonce leur vaccination obligatoire et les menace de sanctions après le 15 septembre. Il leur fait porter les conséquences de sa politique de destruction de l'hôpital public qu'il a poursuivie, y compris pendant la crise sanitaire, puisque ce ne sont pas moins de 1800 lits qui ont été fermés depuis 18 mois. Cet été, c'est plus d'une centaine de lits qui sera fermée... L'union départementale Force Ouvrière continuera d'apporter tout son soutien aux soignants et poursuivra son combat contre la fermeture des lits. Le Président de la République a décidé d'imposer le pass sanitaire créant ainsi la France des vaccinés et celle des non-vaccinés. Ce sont de nouvelles mesures de restrictions de nos libertés qu'il met en avant au nom de la crise COVID. Cette situation va encore peser un peu plus sur le secteur de la restauration, sur

les bars, le secteur culturel déjà considérablement impacté depuis 18 mois alors que d'ores et déjà des centaines de milliers de salariés ont perdu leur emploi et que d'autres sont encore en activité partielle. Sans vergogne, il déclare que la réforme de l'assurance chômage sera mise en place dès le 1er octobre, car selon lui il faut "valoriser l'emploi" ! C'est ainsi que plus d'un million de salariés se verront privés d'indemnisation ou subiront une importante diminution de celle-ci. Il annonce la réforme des retraites sans date précise, mais donne la feuille de route : fin des régimes spéciaux, mise en place d'un système par point, âge légal de départ à 64 ans. ...

Il n'y a rien dans ce projet qui satisfasse nos revendications ! Nos demandes sont claires depuis 2019 et elles ne varieront pas : Pas touche aux retraites !

À Angers dès le samedi 17 juillet des citoyens (retraités, salariés, agents...) se sont réunis pour dire non au pass sanitaires.

Le mercredi suivant à 17 h et l'appel de l'intersyndicale FO CGT Solidaires, nous étions plus d'une centaine devant la préfecture au moment même où le texte de loi relative à la gestion de la crise sanitaire était discuté au Parlement.



Rassemblement devant la préfecture le 17 juillet

Suite à l'adoption le 25 juillet par les sénateurs et les députés de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, l'UD FO se positionnait de nouveau dans un communiqué :

“Non à la remise en cause du Code du travail et du statut de la fonction publique, non aux sanctions contre les agents et les salariés. RETRAIT DE LA LOI. Des centaines de milliers de personnes les samedis 17 et 24 juillet ont manifesté partout en France dont plus de 2500 ce samedi à Angers pour dire ‘Non au pass sanitaire!’ : l'UD FO 49 soutient la mobilisation de la population laborieuse refusant les mesures gouvernementales portant atteinte aux libertés individuelles publiques. C'est une situation inédite en plein été!

Dimanche 25 juillet, les députés et les sénateurs ont adopté la loi relative à la gestion de la crise sanitaire en l'assouplissant à peine... À compter du 30 août, les salariés concernés par les secteurs où le pass sanitaire est obligatoire, dans l'impossibilité de présenter un test négatif ou un certificat de vaccination ou un certificat de rétablissement seront suspendus sans salaire... Au final, les personnels des établissements de santé qui n'auraient pas de pass sanitaire ne pourront plus exercer... Il s'agit de mesures inacceptables jamais connues jusqu'alors, aussi l'UD FO en demande l'abandon!

... Pour l'Union Départementale Force Ouvrière du Maine et Loire : ça suffit! Alors que le gouvernement continue de fermer des lits d'hospitalisation, que les personnels se battent au quotidien contre le manque d'effectifs et de moyens, que les salariés dits de 'seconde ligne' ont fait front et qu'ils attendent encore les augmentations de salaire promises, tous demain seraient menacés s'ils ne sont pas vaccinés? ...

Pour FO, il ne peut y avoir la France des vaccinés et celle des non-vaccinés quand le gouvernement poursuit ses attaques contre l'assurance chômage qui entraînera une baisse moyenne de 17 % des allocations pour plus d'1 million de salariés privés d'emplois et qu'il envisage un nouveau recul

de l'âge de départ à la retraite à 64 ans. L'Union Départementale Force Ouvrière du Maine et Loire exige le retrait de cette loi qui remet en cause, nos droits, les droits syndicaux et notre liberté. L'Union Départementale apporte tout son soutien aux salariés qui chaque jour se battent pour préserver leurs droits et leur liberté. Elle soutient tous ses syndicats et ses militants qui participeront à titre individuel aux diverses manifestations contre les mesures liberticides pour obtenir le retrait de la loi sur le pass sanitaire. Elle invite ses syndicats à organiser tous les salariés pour établir le rapport de force qui permettra de faire plier le gouvernement”

Puis à notre initiative, l'intersyndicale CGT Unef FO apporte son soutien à ses adhérents qui auraient rejoint la mobilisation du samedi 7 août :

“La cible à combattre doit être le virus pas les salariés! POUR LE RETRAIT DE LA LOI DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE.

Depuis le 17 juillet, samedi après samedi, la mobilisation ne cesse de croître contre la loi de gestion de crise sanitaire et son outil de remise en cause du statut, du Code du Travail, des libertés individuelles et de l'accès aux soins : le pass sanitaire, pass licenciement. Qui peut accepter les nouvelles attaques contre les droits des salariés et des fonctionnaires qui seront suspendus sans salaire et sans droit, voire licenciés que des CDD ne soient pas renouvelés dès lors qu'ils ne seront pas en mesure de présenter un pass sanitaire valable? Qui peut accepter un motif supplémentaire de licenciement pour les salariés? Le gouvernement ne s'en cache pas Elisabeth Borne, ministre du Travail l'a confirmé la semaine dernière. Au XXIe siècle, qui peut accepter que l'hôpital public trie les patients, refusant l'accès aux soins à certains comme le prévoit l'article 1 de la loi? . Le gouvernement Macron remet en cause des missions de l'hôpital public que nous ne pouvons accepter! Pour nos organisations syndicales CGT, Force Ouvrière et UNEF, attachés aux droits des salariés et des fonctionnaires, aux libertés démocratiques, ça suffit! ... Ces mesures n'ont rien de sanitaire! Elles ne

visent qu'un objectif pour le gouvernement : réduire les droits des salariés et des agents de la fonction publique. Il s'agit d'accélérer la réforme des retraites, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage et le démantèlement de la protection sociale! Si la santé de la population était la vraie priorité de ce gouvernement, il stopperait toutes les fermetures de lits (1800 depuis mars 2020), il mettrait un véritable plan de recrutement de personnels en place. En quoi la suspension des droits des agents et des salariés va améliorer la santé de la population? C'est pourquoi les unions départementales CGT, Force Ouvrière..... apportent leur soutien à leurs militants, leurs adhérents qui participent aux manifestations chaque samedi y compris avec les couleurs de leurs organisations syndicales. Elles appellent leurs syndicats à réunir les salariés pour discuter de ces revendications et à prendre toutes les initiatives pour les faire aboutir...”

Depuis chaque samedi, des camarades sont présents avec leurs drapeaux dans le cortège.

L'action des syndicats contre le PASS

AU CHU, un rassemblement à eu lieu suite à l'appel de l'intersyndicale FO SUD CFTC, en voici des extraits :

“Nous, collègues du CHU, vaccinés et non vaccinés; de toutes catégories & de tous grades; contractuels et titulaires avons fait le constat des mesures contenues dans la loi dite de ‘gestion de la crise sanitaire’ : elles n'ont rien de sanitaire et nous les caractérisons toutes au contraire dangereusement liberticides pour les hospitaliers et les salariés d'une part, et pour les patients d'autre part! Applaudis hier, Stigmatisés aujourd'hui, Dégagés demain nous ne saurons accepter, après avoir été envoyés dans les services sans moyen de protection, et même contaminés, de se voir imposer le pass sanitaire aujourd'hui sous peine d'être privés de salaire!! Nous refusons cette opposition que le gouvernement tente d'imposer par tous les moyens entre VACCINES et NON-VACCINES!!!

Non seulement ce gouvernement instaure officiellement un "tri" des patients, mais il poursuit, imperturbable, sa politique de suppressions de lits, sa politique de casse du service public! ... Nous sommes tous des hospitaliers, des personnels travaillant dans des établissements de santé, mais aussi des citoyens choqués par cette loi liberticide! Réagissons pour dire NON à cette loi! Et demain? Quelles seront les prochaines restrictions? Quelles perspectives pour l'hôpital public? Quel accès aux soins pour tous? Dans ce contexte, informés de la volonté de combattre ces mesures qui s'expriment aussi dans les autres établissements publics comme privés (cliniques, EHPAD...), les collègues réunis ce jour appellent tous les fonctionnaires, tous les salariés des établissements de santé publics comme privés.

Le rassemblement a eu lieu le 19 août. Plus de 130 agents et salariés étaient réunis devant le CHU avec l'intersyndicale FO, SUD, CFTC avec le soutien de l'UD FO 49 et de ses syndicats (Santé privée, organismes sociaux, Enseignement, Métaux...). Des militants de la CGT du CHU et du groupe VYV ont également participé à ce rassemblement. Les agents du CHU d'Angers présents étaient issus de tous les secteurs et un certain nombre de délégations d'établissements privés ont rejoint le mouvement : EHAPD (Euphrasie Peltier, St Martin la forêt), Capucins, SSR de l'Anjou, cabinets médicaux, et différents secteurs du groupe VYV : crèche des pt'its bout d'chu, EHPAD logis Desjardin, Picasso, Couleurs du temps, secteur de l'optique...

Ensemble, ils ont affirmé :

- NON aux suspensions de salaire!
- NON aux licenciements!

- NON au pass sanitaire pour aller travailler!
- OUI au déblocage de moyens pour créer des effectifs, maintenant, au lieu de dépenser des centaines de millions d'euros dans l'embauche d'agents et de matériel de contrôle pour refuser des patients!
- NON au tri, au contrôle des patients et des visiteurs/accompagnants
- OUI à l'amélioration de nos conditions de travail et conditions d'accueil des patients!
- OUI au libre accès aux soins
- OUI au libre accès pour aller travailler!»

Emmanuelle Dubourg-Davy, secrétaire adjointe du Syndicat FO du CHU indiquaient aux journalistes présents :

« Nous ne sommes pas contre la vaccination, mais contre le pass sanitaire obligatoire pour les soignants. Nous craignons qu'avec le pass sanitaire, des soignants quittent l'hôpital! On est déjà en grande difficulté depuis des années pour les effectifs, et rien n'a été fait. Aucun décret pour former plus de personnels, aucun texte pour ouvrir plus de lits et augmenter les départs en formation et le numérus clausus, et aujourd'hui on nous dit si vous n'êtes pas vaccinés, les hospitaliers, on suspend votre salaire! Comment on va faire au 15 septembre pour travailler dans les services où il manque déjà du monde. »

Dans la Fonction publique territoriale, le syndicat d'Angers Loire Métropole a envoyé une lettre ouverte à son président. Elle a été reprise par le Groupement Départemental

et envoyée à tous les maires du département en voici quelque extrait :

Madame, Monsieur le Maire, Comme vous, le syndicat Force Ouvrière des territoriaux du Groupement Départemental des Services Publics se préoccupe de la santé et des conditions de travail des agents dans les collectivités du département.

Depuis le début de cette pandémie, nous avons été acteurs, aux côtés des agents, afin d'appréhender dans les meilleures conditions, ces moments difficiles pour chacune et chacun d'entre nous.

Le syndicat Force Ouvrière a pris connaissance de l'ensemble des mesures annoncées lors de l'allocution du Président de la République, le 12 juillet dernier.

Le syndicat Force Ouvrière tient à souligner l'étrange multiplicité de ces annonces. (Situation sanitaire, réforme des retraites et de l'assurance chômage...)

Notre pays tente de retrouver une certaine cohésion sociale et menacer les salariés de licenciement ou de suspension sous l'égide d'une vaccination obligatoire serait discriminatoire!...

il s'agit bien de rappeler légalement, sauf dérogation exceptionnelle, que la vaccination ne peut être obligatoire et qu'aucun agent ne doit subir de pression politique, sociale ou tout autre l'amenant à se faire vacciner contre son gré.

Pour le syndicat Force Ouvrière, il est du devoir de l'État et des institutions de veiller à ce qu'aucun agent ne soit victime de discrimination due à un refus de vaccination.



Rassemblement devant le CHU le 21 juillet

Le syndicat Force Ouvrière considère ces dispositions comme relevant des libertés fondamentales, du respect du secret médical et plus largement du respect de la liberté du citoyen.

C'est pourquoi nous refusons d'opposer les agents vaccinés aux non-vaccinés.

Bien sûr que les élus de la République se doivent d'appliquer les lois de la république...

C'est au regard du risque de sanctions envisagées (suspensions, révocations) que les inquiétudes sont ainsi formulées par certain(e)s agent(e)s des collectivités. La question du libre choix de la vaccination est placée au centre de leurs interrogations ainsi que leur avenir dans la collectivité.

Nous vous demandons de ne pas prononcer de sanctions à l'égard des agents qui refuseraient de se conformer aux critères du « pass-sanitaire ».

Le manque d'agents dans certains services nous inquiète, plus particulièrement dans les établissements d'accueil d'enfants, ce qui au vu des mesures, pourrait mettre en difficultés certaines municipalités.

De plus, nous ne cautionnons pas ce qui va s'imposer à certains agents quant au contrôle du « pass-sanitaire » et à l'identité des usagers sur une simple « habilitation nominative » (Décret 2021-699 du 1er juin). Rappelons la position du sénat en la matière, « la présentation de documents officiels d'identité ne pourra être exigée que par les agents des forces de l'ordre ».

L'autre effet pervers serait de restreindre le service rendu aux citoyens, qui se doit d'être sans condition pour tous.

Pour le syndicat Force Ouvrière, si le choix est de suivre les recommandations gouvernementales, les collectivités doivent s'engager à reconnaître publiquement être légalement responsable des éventuelles conséquences imputables directement ou indirectement, à l'inoculation de vaccin anti-COVID... »

du groupe dans un courrier :

Monsieur le Directeur Général,

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire a été votée le 25 juillet dernier par le parlement et promulguée au J.O. le 6 août 2021.

Nos organisations syndicales ont depuis le début, défendu le plus large accès à la vaccination pour tous ceux qui le souhaitent. Cependant, nous refusons de tomber dans le piège tendu par le gouvernement qui cherche à opposer vaccinés et non-vaccinés.

Pour nous, la volonté de sanctionner et de faire pression sur des salariés qui n'auraient pas été vaccinés, est totalement inacceptable.

Pendant des mois les salariés du groupe VYV3 PDL ont travaillé avec du matériel parfois insuffisant ou inadapté. Certains salariés ont été mis au chômage partiel, des congés ont été supprimés et reportés, l'éthique des personnels a été mise à rude épreuve au nom des injonctions gouvernementales (allant en EHPAD jusqu'à enlever les poignées des portes des chambres des résidents malades ou déambulants...).

Nous rejetons toute suspension de contrat de travail, sanction, rupture anticipée, licenciement, imposition arbitraire de congé ou récupération.

Nous exigeons qu'aucune disposition de cette loi ne vienne modifier les garanties du salarié.

En outre, le manque de professionnels est patent dans la plupart de nos activités (pour exemple 204 postes sont à pourvoir dans les EHPAD du groupe VYV3 PDL). Suspendre ou licencier des professionnels sous prétexte qu'ils n'auraient pas leur pass sanitaire conduirait à l'évidence à une dégradation des conditions de travail et d'accueil des usagers de nos services.

Un grand nombre de résidents ont vu leur état de santé physique et mentale se détériorer du fait de l'isolement. Aujourd'hui nous refusons que les résidents et familles soient une nouvelle fois victimes de ces mesures liberticides au nom de la présentation du pass sanitaire.

Par conséquent, nous vous demandons de ne prononcer au-

cune sanction, quelle qu'en soit la nature, contre des collègues qui refuseraient de se conformer aux critères du pass sanitaire.

Sachez M. le Directeur Général que nous sommes déterminés à faire respecter les droits des salariés. Nous n'hésiterons pas à user de tous les moyens, y compris à recourir au rapport de force pour s'opposer à toutes mesures qui iraient à l'encontre de leurs intérêts. »

Le bureau de l'UD s'est réuni ce lundi 23 août. Il a fait le point sur les conséquences de la mise en œuvre au passe sanitaire.

« L'UD confirme qu'elle soutiendra tous les salariés et les personnels de la fonction publique qui combattent pour la préservation de leurs droits.

À cette étape, comme l'indique le journal "Le Monde" : "Macron a installé un face à face avec le peuple" avec les mesures contenues dans la loi portant sur la gestion de la crise sanitaire.

L'UD FO rappelle que ce dont a besoin le pays pour faire face à l'épidémie, ce sont des lits et des postes dans les hôpitaux alors que durant tout l'été plus d'une centaine de lits ont été fermés dans notre département, faute de personnels.

La rentrée scolaire s'annonce également difficile, là encore faute de moyens.

L'UDFO s'inquiète des conséquences de la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage le 1er octobre qui va priver plus d'1 million de chômeurs d'au moins 25 % de leurs indemnités, voire plus.

Si le gouvernement se tait sur la réforme des retraites, les médias indiquent que l'entourage du président le presse à l'engager avant les élections de 2022.

Face à cette situation, pour le bureau de l'UD, il est plus que jamais nécessaire que les syndicats réunissent leurs instances pour discuter de la préparation du rapport de force... Le bureau de l'UD invite ses syndicats à faire remonter toutes les initiatives qui seront prises. »

L'intersyndicale FO CFE-CGC et CGT du groupe Vyy 3 s'est adressé au directeur général

ACTUALITÉS

Au niveau national

L'intersyndicale CGT FO FSU Solidaires FIDL MNL UNEF UNL qui s'est réunie le 30 août dernier, à l'initiative de notre confédération, appelle à une mobilisation interprofessionnelle le 5 octobre : Vous trouverez ci-après l'appel de l'intersyndicale départementale



Appel commun

Les unions départementales **CGT, Force Ouvrière, FSU, Solidaires** et les organisations de jeunesse **UNEF** et **UNL** font leur la déclaration des confédérations et organisations de jeunesse, reproduite au verso, qui appelle à une

Journée de grève et de manifestations le 5 octobre 2021.

Nos organisations combattent l'instrumentalisation de la crise sanitaire par le gouvernement pour casser le code du travail, le statut et les conventions collectives.

Elles réaffirment leurs revendications :

- Non aux sanctions contre les salariés du privé et les agents de la fonction publique
- Abrogation de la réforme de l'assurance chômage
- Non à une quelconque réforme des retraites
- Augmentation générale des salaires et des pensions de retraite
- Un projet d'urgence de construction et d'accession aux logements pour tous les étudiants.

Elles appellent les salariés à se réunir partout dans les entreprises, les services pour organiser massivement l'appel à la grève et aux manifestation du 5 octobre et à discuter des suites à donner.

Mardi 5 octobre, grève interprofessionnelle et manifestations

Angers :
Place Leclerc
10 h 30

Cholet
Place Travot
10 h 30

Saumur :
Place Bilange
10 h 00

Segré :
Place du Port
17 h 00

Les organisations syndicales CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF et UNL du Maine-et-Loire reprennent à leur compte l'appel national ci-dessous :



Le 5 octobre, mobilisé·e·s pour nos salaires, nos emplois et nos conditions de travail et d'études !

Les organisations syndicales CGT- FO - FSU - Solidaires - FIDL - MNL - UNEF - UNL réunies le 30 août appellent à la mobilisation de l'ensemble des travailleur·ses du secteur privé et public, et la jeunesse, le mardi 5 octobre 2021.

Elles rappellent qu'elles ont mis en garde le gouvernement, au début de l'été, face à ses projets de régression sociale. Elles ont, à cette occasion, formulé des solutions économiques et sociales pour sortir de la crise sanitaire.

Elles s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié·es et des jeunes. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié·es.

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en forte hausse, et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes.

Trop de salarié·es, notamment les travailleurs·ses particulièrement exposé·es et dits de « 2ème ligne », maintenu·es à de bas salaires ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent·e·s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les jeunes ont vu l'investissement dans les aides directes baisser ces dernières années. Le dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.

C'est pourquoi elles exigent :

- L'augmentation des salaires,
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage,
- Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous et l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ;
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives.
- un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ;
- la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail.

Les organisations CGT- FO - FSU - Solidaires - FIDL - MNL - UNEF - UNL affirment l'urgence d'augmenter le SMIC et les grilles de classifications, le point d'indice de la Fonction Publique, les pensions, les minima sociaux et les bourses d'études.

Elles appellent les femmes et les hommes de toutes les professions, les jeunes, les retraité·es à se mobiliser, le 5 octobre, par la grève et les manifestations, pour obtenir de meilleurs salaires, pour leurs emplois et leurs droits et une meilleure protection sociale. Dès et déjà, elles décident de se revoir à l'issue de cette mobilisation.

Montreuil, le 30 août 2021

EN DIRECT DES SYNDICATS

Chez les Territoriaux de la ville d'Angers/ ALM/CCAS, un été sous le signe de la Revendication...



Rencontre avec Xavier Redon, secrétaire général du syndicat.

Salut Xavier, peux-tu nous faire une rapide présentation ?

Bonjour, je m'appelle Xavier Redon, je suis adhérent Force Ouvrière depuis 2003 au syndicat FO d'Angers Loire Métropole.

J'ai au fil du temps et de mon investissement dans le syndicat pris des responsabilités d'abord membre du bureau puis trésorier puis secrétaire adjoint avec comme secrétaire le camarade Patrice Bouyer.

Aux élections de 2008, j'ai été élu pour la première fois au CT. En 2010 les syndicats de la ville d'Angers et d'Angers Loire métropole ont fusionnés, je suis devenu secrétaire adjoint de ce nouveau syndicat.

En parallèle au niveau du Groupe Départemental services publics et de santé j'ai occupé dans le bureau le rôle de trésorier puis de secrétaire adjoint. En 2020 au départ de Patrice Bouyer je suis devenu secrétaire à la fois du syndicat FO Territoriaux Angers ALM et CCAS

et du GD pour les camarades de la fonction publique territoriale.

Comment s'est passé l'été ?

Nous avons engagé la période estivale sur des revendications portant sur la question du temps de travail (1607), suite à la promulgation de la loi de la transformation de la fonction publique en 2019.

Le gouvernement fixe le cap du passage à 1607 H pour tous les agents de la fonction publique sur l'année 2021/2022.

Cela a d'ores et déjà provoqué des levées de boucliers chez les maîtres-nageurs sauveteurs (M.N.S) et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) de la ville d'Angers, respectivement à 1407 et 1400 heures aujourd'hui.

Ces temps de travail émanent de mouvements sociaux et négociations datant de plus de 20 ans, en lien avec les particularités et spécificités de ces deux métiers.

Les maîtres-nageurs ont déjà posé un préavis de grève illimitée à compter du 4 juillet 2021, pour l'ensemble des piscines de la ville d'Angers, occasionnant de nombreuses perturbations...

Quelles perturbations ?

En raison du nombre de grévistes les dimanches la piscine d'Aquavita a dû fermer ou être partiellement ouverte (fermeture de bassins...)

Et le mouvement continue pour ces personnels, malgré les échanges avec les élus et la direction générale.

À cette étape les maîtres-nageurs, n'ayant pas obtenus de réponses de la direction, qui d'ailleurs n'entend pas répondre aux revendications des M.N.S, envisage de durcir leur mouvement.

Et pour les ATSEM des écoles de la ville d'Angers ?

Les ASTEM des écoles de la ville d'Angers ne sont pas en reste sur cette question des 1607 H, ce sont près de 70 agents sur 130, reçus le 7 juillet dernier par le syndicat FO en réunion d'information. Au travers d'une motion, ces agents ont clairement exprimé leur revendication :

Peux-tu nous la lire ?

« Nous, Agents territoriaux spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) de la ville d'Angers, réunis le 7 juillet 2021, soit 66 agents, décidons à l'unanimité de refuser la remise en cause de notre temps de travail. Nous demandons la préservation de la mesure dérogatoire de 1400 H. Le syndicat Force Ouvrière a mandat pour porter notre revendication. »

Ont-elles eu une réponse ?

À cette étape la collectivité se donne l'année scolaire pour discuter avec les ATSEM et les organisations syndicales, avec en point d'orgue, une décision qui doit être prise pour fin juin 2022...

Comment vois-tu la suite ?

Le syndicat des Territoriaux continuera son travail d'accompagnement, de défense, de représentativité auprès des agents pour faire aboutir les revendications. Les invisibles ne subiront pas une nouvelle fois, les différentes attaques et remise en cause du statut, et comptent défendre le service public républicain, ciment qui assure l'égalité entre tous, et donc le principe fondateur de la cohésion sociale.

EN DIRECT DES SYNDICATS

DGFIP : la précarisation est en marche !

La mise en œuvre de la loi de Transformation de la Fonction publique, c'est la destruction de la Fonction publique !

L'article 3 du Statut général des fonctionnaires est clair, pour un emploi civil permanent il faut recruter un fonctionnaire.

Mais maintenant, avec la loi de transformation de la Fonction publique, le gouvernement et ses supplétifs (Directions Générale et locale), sur toutes les catégories, peuvent recruter un contractuel à la place d'un fonctionnaire.

Un contractuel précaire bien sur! Pour un contrat de 3 ans renouvelable une fois trois ans, non transformable en CDI.

L'ouverture de ces recrutements, qui plus est en CDD, précarise le personnel DGFIP.

FO combat et combattra, à tous les niveaux et par tous les moyens, cette récession sans précédent pour les agents, les usagers, qui remet en cause l'égalité des droits et les valeurs républicaines.

Concernant la DDFIP de Maine et Loire, son Directeur, après avoir très largement entamé le réseau (disparitions ou regroupements des Trésoreries, des SIP, des SIE, des SPF, des CDIF,.) s'attache maintenant à précariser le personnel en recrutant des contractuels!

Et ce n'est sans doute pas par hasard que les premiers recrutements ont lieu dans ces nouveaux services :

– Fort d'avoir liquidé quasiment toutes les trésoreries, la direction franchit une étape supplémentaire en recrutant des contractuels aux SGC de Cholet et de la couronne d'Angers.

– Trois ans après la création du centre de contact d'Angers, la DDFIP de Maine et Loire recrute trois contractuels.

La Direction locale sans vergogne, préférant sans doute des personnels

sous contrat que des agents avec un statut, indique Ulysse 49 :

« Afin de répondre au mieux à la couverture des besoins de ses services et de dynamiser la politique d'accueil et de mobilité, la DGFIP procédera au recrutement de 620 contractuels (400 postes de niveau catégorie C, 200 de niveau catégorie B et 20 de niveau catégorie A).

Les candidats retenus seront recrutés sous contrat d'engagement de droit public pour une durée de 3 ans

Dans ce cadre, la DDFIP de Maine-et-Loire va recruter 5 contractuels de catégorie C, dont 3 au Centre de Contact d'Angers, 1 au SGC Cholet et 1 au SGC Couronne d'Angers (Trélaillé) ».

Comme un aveu, la direction reconnaît qu'il manque du personnel à la DGFIP, alors pourquoi ne pas recruter plus d'agents par concours? Parce que ces emplois contractuels seront, à terme, comme les départs à la retraite non remplacés, les départs volontaires, une variable d'ajustement en fonction de l'évolution et/ou de la disparition de nos missions.

Après avoir réduit drastiquement les horaires d'ouverture au public dans les grands centres, fait disparaître les trésoreries rurales et donc leurs accueils quotidiens, la Direction prétend vouloir dynamiser l'accueil, « lequel ou lesquels donc »? (Téléphone, physique, MSAP,.)

Quant à la mobilité, le rêve de tout patron, un jour ici, un autre ailleurs, en remplacement de l'EDR (moins coûteux) ou en fonction de certaines priorités, avant fermeture ou après regroupement de service.

Contractuels : la précarisation est en marche!

Cela signifie qu'à la DGFIP travailleront ensemble des fonctionnaires et des contractuels avec des rémunérations, des congés et des statuts différents.

Ce manque d'égalité de traitement et les intérêts différents de chaque catégorie induiront de fait des divisions, et des tensions dans les services.

Ces personnels seront, par leur statut précaire, plus malléables, notamment pour simplement obtenir une fois le renouvellement de leur contrat (6 ans maximum). Ils devront accepter la mobilité et certaines tâches, une aubaine pour nos responsables!!

Il est aussi important de rappeler que les statuts de fonctionnaires et d'agents de la DGFIP protègent les personnels contre les pressions en tout genre, en contrepartie s'impose à nous la neutralité.

FO DGFIP49 tient à préciser, que bien évidemment, ce ne sont en aucun cas les collègues recrutés qui sont à incriminer, mais bien ceux qui les recrutent. C'est pour cela qu'il convient d'accorder au personnel déjà sous contrat, le statut de fonctionnaire et d'agent de la DGFIP.

FO revendique :

- **L'abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique.**
- **Le recrutement des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement des services !**
- **L'augmentation substantielle des places aux concours internes et externes !**
- **Le recrutement immédiat des listes complémentaires des concours !**

Grève des Ambulanciers du CHU : Unité et détermination

Pour la revalorisation de leur salaire et l'obtention du statut de soignant !!!

Depuis des années, les missions des ambulanciers au CHU d'Angers cessent d'augmenter. Leur salaire lui, ne suit pas.

Ils assurent quotidiennement la mission de transports de patients au sein du CHU comme vers l'extérieur. Ils sont un maillon de la chaîne du soin. Pourtant, ils ne sont pas considérés comme des soignants. Ils n'ont pas non plus le salaire qui va avec. Depuis des années les missions et tâches qui leur sont confiées ne cessent de croître : régulation, transport funéraire, transport bariatrique....

Pourtant, la direction de l'établissement refuse de leur accorder les primes qui vont avec ses missions.

Toutes les nuits, tous les week-ends tous les jours fériés, leurs missions sont quasiment toutes en lien avec les urgences, la direction refuse de leur donner la prime des urgences !

Durant plusieurs mois, Force Ouvrière a tenté de négocier avec la direction sur les revendications locales. Devant l'absence de réponse favorable et le refus d'étudier les pistes proposées par FO les ambulanciers



ont voté la grève au mois de mars.

Organisé en comité de grève élu avec le syndicat FO durant plusieurs semaines ils ont tenu le piquet de grève chaque vendredi. Devant les pertes seiches de salaire et pour poursuivre leur grève, ils ont mis en place une caisse de grève.

L'UD FO et plusieurs syndicats FO (CHU, le syndicat de la santé privée, syndicat des OSDD, territoriaux des petites communes...) ont participé à la cagnotte en ligne ce qui a parti-

culièrement été apprécié par les grévistes et les camarades ambulanciers.

Depuis le 1er juillet, les ambulanciers internes soutenus depuis des mois par FO ont été rejoints par les ambulanciers du SMUR et le syndicat SUD dans le cadre d'un mouvement de grève qui s'est étendu dans de très nombreux établissements de santé. La grève a été reconduite tout l'été avec des actions toutes les semaines aux entrées du CHU pour les revendications locales et désormais pour



Piquet de grève des ambulanciers

l'accès à la catégorie B pour être reconnu comme soignant et revalorisé sur les grilles des aides-soignants.

Si des revendications nationales existent, les Ambulanciers ne veulent pas lâcher :

Localement la direction peut revaloriser les salaires par l'accès à la NBI, la prime Buzyn...

Nationalement le ministre VERAN a décidé d'exclure les ambulanciers des revalorisations des grilles de salaire suite au SÉGUR. Là encore, c'est inacceptable pour nos collègues qui

font partie intégrante de la chaîne du soin, mais ne sont toujours pas reconnus comme des soignants.

Les ambulanciers en grève dans les centres hospitaliers ont envoyé durant l'été des centaines de courriers rappelant leurs revendications communes ont été envoyés au ministre VERAN. Il doit décider de l'accès à la catégorie B pour tous les ambulanciers hospitaliers et ainsi les reconnaître comme des soignants!

C'est pour toutes ces raisons et parce que la détermination reste intacte,

nos collègues ont voté la poursuite de la grève et appellent à une visio nationale des ambulanciers hospitaliers pour mettre à disposition la proposition suivante : Veran ne nous répond pas, nous proposons de tous monter à Paris au Ministère pour nos revendications!! »

À l'heure où cet article est écrit, 20 établissements avec leurs représentants syndicaux ont fait savoir qu'ils seraient présents.

La crise sanitaire, outil de démantèlement des droits à la sécurité sociale.

Dans tous les domaines, le gouvernement utilise depuis 2020 la crise sanitaire pour amplifier ses attaques contre les droits collectifs des salariés. Du télétravail au pass sanitaire, en passant par le contact-tracing, c'est notamment le cas à la sécurité sociale.

Au 15 septembre, les premières suspensions de contrats et de salaires sont intervenues pour des agents de la sécurité sociale qui n'ont pas fourni de pass sanitaire. L'obligation concerne les personnels des Établissements de l'Assurance Maladie, du Service Médical et certains collègues des CPAM (Délégués et Conseillers d'Assurance Maladie notamment). Ainsi donc, en vertu de la loi de gestion sanitaire, des sanctions auront été prises à la sécurité sociale en dehors de l'article 48 de la Convention Collective Nationale qui régit les procédures disciplinaires. Cet article stipule qu'une mesure de suspension doit obligatoirement être prise par un conseil de discipline régional (après la tenue d'un premier conseil de discipline local) au sein duquel siègent des représentants des organisations syndicales et des employeurs. Il précise qu'une mesure de suspension est limitée à sept jours... Avec le pass sanitaire, voilà donc les droits des agents jetés aux orties.

Mais le gouvernement n'a pas at-

tendu cette mesure pour exploiter le virus à des fins destructrices. Ainsi, le Contact Tracing a-t-il introduit en 2020 dans les CPAM le travail du dimanche et par roulement, rompant avec la garantie des deux jours de repos consécutifs. Il a également permis la précarisation des contrats de travail avec l'embauche massive de CDD et d'intérimaires. De surcroît, avec la mobilisation de milliers de collègues, il a entraîné l'explosion des délais de traitement des différentes prestations, notamment des indemnités journalières.

Le télétravail, quant à lui, a été utilisé comme un véritable outil de déréglementation dès le premier confinement. Sans négocier avec les organisations syndicales, beaucoup de directions locales profitèrent de la situation pour imposer aux agents des plages horaires de travail étendues (parfois 6 h-20 h) ne correspondant en rien aux accords existant dans les organismes.

Dans « le monde d'après », et sans parler de l'isolement du salarié qu'il induit, le télétravail peut également jouer un rôle particulièrement vicieux. Ainsi, les agents de sécurité sociale dont l'activité est télétravaillable (c'est le cas de la plupart) et qui doivent garder un enfant dont la classe est fermée (ce qui arrive souvent ces temps-ci pour motifs « sanitaires ») ne peuvent plus bénéficier d'une dispense avec maintien de salaire comme cela a été le cas en 2020. Désormais, pour eux, c'est le té-

létravail qui s'impose quitte à les placer dans des situations extrêmement délicates.

Il est par ailleurs évident que la pression induite par le travail à distance, notamment chez les cadres, permettra demain à l'employeur, si ce n'est déjà le cas, de voir le télétravail se substituer à certains arrêts maladie.

A la sécurité sociale, le coronavirus aide donc le gouvernement à poursuivre ses objectifs. Il est la toile de fond de ses attaques. Ainsi, le ministre Veran a-t-il adressé le 1er avril dernier à l'IGF (Inspection Générale des Finances) et à l'IGASS (Inspection Générale des Affaires Sociales) une lettre de mission relative à la préparation de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023 des organismes de sécurité sociale. Au menu : fusion des Conventions collectives au sein du régime général et entre le Régime Général et la MSA, amplification des suppressions de postes, fusions des CAF et des CPAM...

Dans le contexte de la vaste offensive qui est menée, les agents de la sécurité sociale cherchent aujourd'hui les moyens de constituer avec leurs organisations syndicales le rapport de force nécessaire afin de l'emporter sur leurs revendications. Les militants du syndicat Force Ouvrière des Organismes Sociaux de Maine-et-Loire entendent aider, dans l'unité avec la CGT, à ce que le 5 octobre constitue une étape franchie dans ce combat.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Carte scolaire en Maine et Loire, la voie pour gagner ?

Être unis, déterminés... et syndiqués à FO ! La Direction académique de Maine et Loire a donné gain de cause à la fédération de l'enseignement FO sur toutes ses demandes d'ouvertures de classes lors du Comité technique du 6 septembre.

Pour l'école de la Bohalle, c'est une bagarre acharnée qui s'est menée depuis début juin : motion du Conseil d'école unanime contre la fermeture de classe, grève de la totalité des enseignantes le jour du Comité technique, soutien des parents d'élèves qui ont mis en ligne une pétition (plus de 1500 signatures) et organiser plusieurs manifestations (envahissement de l'école, manifestation devant l'IA)... jusqu'au blocage de la levée de la Loire !

Le syndicat a déposé les préavis de grève, demandé les audiences à l'IA, mais aussi à Monsieur le Préfet. Il a défendu ce dossier dans toutes les instances (CT, CDEN) et soutenu les personnels à chaque étape. Les gendarmes étaient devant le portail le jour de la rentrée... L'IA a finalement pris la décision de rouvrir la classe et de réintégrer la professeure des écoles écartée de son poste.

Sur l'élémentaire Jules Ferry à St



Barthélémy et l'élémentaire Bellevue de Murs Éigné, l'ensemble des collègues, conseillés par FO, ont envoyé leur déclaration d'intention de grève pour les premiers jours de rentrée et demander audience. En effet, comment fonctionner avec des moyennes de plus de 28 par classe ? D'autant plus avec un nouveau protocole sanitaire inapplicable... Pour FO, le premier des gestes barrières, c'est la création des postes statutaires et l'allègement des effectifs dans toutes les classes, la création des postes de remplaçants nécessaires pour permettre le remplacement à 100 % des maîtres absents ! Pour ces deux écoles, la détermination a aussi payé...

Pour autant, le combat syndical n'est pas terminé

Et FO a dû voter contre la carte scolaire du DASEN, car ces ouvertures... ne correspondent pas pour autant à des créations de postes sous Statut ! Cette rentrée scolaire est en effet marquée par l'entrée massive de contractuels dans les écoles (Loi sur la transformation de la Fonction Publique) et par l'accélération des contre-réformes qui casse le service public.

Une grève est à l'ordre du jour dans l'Education Nationale le 23 septembre : pour la FNEC FP FO, elle doit être un point d'appui. L'heure est à réunir les personnels, à mener chacune des bagarres qui montrent la voie pour gagner !

Préparons le rapport de force inter-professionnel ! Unis, déterminés et de plus en plus, syndiqués à FO !

Hommage



Le syndicat des métaux a appris avec tristesse le décès de Sylvie Fouliard, survenu le 19 mai dernier.

Embauchée chez Valeo en 2007 après 2 ans d'intérim, Sylvie a rejoint FO en 2015, et est très vite devenue une vraie militante et un pilier de la section FO Valeo Angers, tant sur le développement, sur l'activité syndicale de tous les jours, que dans son implication au CSE. Connue et appréciée par l'ensemble des salariés du

site, sa gouaille, son humour, sa gentillesse et sa bonhomie manqueront à beaucoup. Sylvie était drôle, elle apportait une bouffée de fraîcheur partout où elle passait, mais savait rester professionnelle en toute circonstance, et quand elle tenait un sujet à défendre ou faire évoluer, elle ne le lâchait pas, jusqu'à obtenir satisfaction.

Sans aucun doute, elle restera dans nos mémoires !

Malakoff Humanis est là pour vous !

Handicap, dépendance, maladie, chômage, divorce... les sources de fragilité sont nombreuses. Chaque jour, nous accompagnons nos assurés et leur famille avec des solutions concrètes, un accompagnement personnalisé et des aides financières⁽¹⁾ autour de 5 thématiques : handicap, aidants, cancer, bien vieillir et fragilités sociales.

Notre objectif ? Protéger et améliorer la qualité de vie de chacun avec :

- des dispositifs sur-mesure pour vivre le handicap autrement, grâce à des aides financières notamment pour l'adaptation du logement et l'attribution de chèques CESU ⁽¹⁾.
- des solutions concrètes pour ceux qui prennent soin d'un proche au quotidien,
- un accompagnement personnalisé pour faciliter le retour à l'emploi des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie grave,
- des réponses aux questions et des solutions pour aborder sa retraite en douceur,
- des services qui protègent les salariés et leur famille dans tous les moments de la vie même les plus difficiles.

(1) Nos aides sont attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics.

Pour plus d'informations :

Contactez **Sabrina BROUSSEAU**
sabrina.brousseau@malakoffhumanis.com
Tél. 06 07 70 76 42

Ou rendez-vous sur notre site internet :
malakoffhumanis.com



Acteur majeur de la protection sociale, **Malakoff Humanis** place l'humain au cœur de ses solutions d'accompagnement et de ses innovations pour offrir à ses clients la meilleure qualité de services.

Engagé pour une société plus inclusive, **Malakoff Humanis** est convaincu que les entreprises ont un rôle à jouer au sein de la société et qu'elles doivent contribuer à la rendre plus juste et plus inclusive.



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691181 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - **Mutuelle Malakoff Humanis** - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 718 256 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - Mutuelle membre du groupe Malakoff Humanis - **Institution Nationale de Prévoyance des Représentants (INPR)** - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 352 983 118 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris.

MH-16270_2107



**14 Octobre 2021
XXXII^e congrès de
l'UD cgt-Force Ouvrière**



de Maine-et-Loire

Segré en Anjou Bleu

Sous la présidence

d'Yves Veyrier

Secrétaire général de la confédération

